Envoyé en préfecture le 28/02/2022
Reçu en préfecture le 28/02/2022
Affiché le 28/02/2022
ID : 073-217303064-20220224-22_02_039-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire Galibier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 24 FEVRIER 2022

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 10
Représentés : 5
Absents : 0
Date de convocation : **17 février 2022**
Date d'affichage : **17 février 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à RIVAS Natacha) - MAGNIN Carine (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - GRANGE Guy (donne procuration à RETORNAZ André) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à POIROT Marie)

Madame Marie-Pierre RAMBAUD est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 22-02-039

Objet : Marché de travaux de rénovation de l'éclairage intérieur de l'église, installation d'un système de détection incendie et d'un système anti-intrusion – Autorisation de signature du marché suite à une procédure adaptée.

Rapporteur : Dominique Retornaz, Adjoint au Maire.

La consultation pour les travaux de rénovation de l'éclairage intérieur de l'église, l'installation d'un système de détection incendie et d'un système anti-intrusion a fait l'objet d'une publication sur le site marchépublics.info et sur La Vie Nouvelle le 7 janvier 2022 avec un couplage sur le site internet municipal ; la date limite de remise des offres était fixée au 3 février 2022 à 12 heures.

Ce marché à procédure adaptée est passé en application de l'article R2123-01 du code de la commande publique, il est à prix unitaires et forfaitaires, pour un délai de 14 semaines. L'estimation du maitre d'œuvre pour le coût total des travaux s'élève à 58 000 € HT.

Les critères de classement des offres énoncés dans le règlement de la consultation avec leur pondération respective sont les suivants : d'une part le prix des prestations (60 %) et d'autre part, la valeur technique (40 %).

4 offres ont été remises, les offres régulières, acceptables et appropriées ont été classées par ordre décroissant par le Maitre d'Œuvre en appliquant les critères d'attribution, ainsi qu'il suit :
1/DOMPNIER ; 2/SOGELEC ; 3/SPIE ; 4/CITEOS

Envoyé en préfecture le 28/02/2022
Reçu en préfecture le 28/02/2022
Affiché le 28/02/2022
ID : 073-217303064-20220224-22_02_039-DE

Suite aux débats de la commission d'appel d'offres réunie vendredi 18 février 2022, il a été décidé, sur la base de ce classement, d'attribuer le marché pour les travaux de rénovation de l'éclairage intérieur de l'église, l'installation d'un système de détection incendie et d'un système anti-intrusion au soumissionnaire qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse de la façon suivante :

Entreprise SARL Jean DOMPNIER et Fils – 280 ZA Les Glaires – BP 51 – Pontamafrey – 73300 La Tour en Maurienne pour un montant total de 53 579.03 € HT.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir se prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 17 février 2022,
Ouï l'exposé de Monsieur Retornaz,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➢ d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de rénovation de l'éclairage intérieur de l'église, l'installation d'un système de détection incendie et d'un système anti-intrusion avec la SARL Jean DOMPNIER et Fils.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX

MAIRIE de VALLOIRE (Savoie)

Acte certifié exécutoire
Transmission en Préfecture : 28/02/2022
Affichage : 28/02/2022
Valloire, le 28/02/2022

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.